



MAIRIE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Tél : 04 76 88 60 18 - Fax : 04 76 88 75 10
accueil@saintpierredechartreuse.fr

Rythmes scolaires à l'école des 4 montagnes

Réunion publique avec les parents d'élèves du mardi 16 janvier 2018

Rédaction du compte-rendu :

- A partir des notes prises en séance par Mme VOISINE Nadège (Parent rapporteur)
- Complétées par Dominique Cabrol, Stéphane Gusmeroli et Stéphanie Grasset.

Support de la réunion : voir pièce jointe au compte-rendu.

Participants

- Parents d'élèves (une vingtaine)
- Inspecteur de l'éducation nationale : M. Helay-Girard
- Enseignants (Stéphanie Grasset, Delphine Albenque)
- Equipe périscolaire (Eve Sartori)
- Déléguée de parents d'élèves (Claire Sahuc)
- Dominique Cabrol, Mairie de Saint Pierre de Chartreuse / Adjointe en charge de l'école
- Stéphane Gusmeroli, Maire de Saint Pierre de Chartreuse
- Christian Maffre, animateur de la réunion (et aussi élu municipal en charge de la gouvernance)

Contexte :

Une possibilité de changement de l'organisation du temps scolaire (retour à la semaine de 4 jours) est donnée par décret ministériel pour la rentrée 2018. Le dossier est à constituer avant fin février 2018.

Le sujet a été débattu lors du Conseil d'école du 7 novembre dernier. Il a été décidé de créer un comité de pilotage.

Présentation du Comité de pilotage « rythmes scolaires »

Mme CABROL fait une présentation du comité de pilotage (COPI) :

- Il est composé d'élus de la Mairie, des enseignants, de la responsable du périscolaire et des DPE.
- Objectif : Réfléchir sur l'organisation du temps scolaire et proposer des scénarios possibles dans le souci de la réussite scolaire de tous les enfants.
- La démarche : s'informer par le biais d'un questionnaire qui sera remis aux familles, puis analyser les réponses pour faire un diagnostic sur l'organisation actuelle; enfin, présenter les scénarios possibles, consulter les parents. Puis vote du Conseil d'école, comme il l'est imposé, par l'Inspection Académique.

Le COPIL, d'un commun accord, a décidé de reporter la demande de dérogation éventuelle, à février 2019 pour se laisser le temps d'évaluer, de réfléchir et de consulter les parents.

Lors de cette réunion, il ressort que certains parents souhaitent un retour de l'école sur 4 jours. Ils ont pu dire leur désaccord sur le fait d'attendre encore une rentrée scolaire et de ne pas profiter de la dérogation qui a été donnée (échéance au 6/02/18 pour l'envoi d'un dossier) pour revenir à 4 jours dès la rentrée 2018/2019. Il faudra donc attendre la rentrée 2019/2020 pour un éventuel changement.

Le questionnaire, qui a été travaillé avec les enseignantes, les DPE et la Mairie, va être distribué aux prochaines vacances, il sera dépouillé ensuite par les mêmes participants.

Lors de la réunion, les DPE de l'an passé ont souligné, par le biais d'un courrier datant de juin 2017 cosigné par des parents d'élèves, leur volonté de revenir à 4 jours d'école le plus tôt possible, soit dès la rentrée 2017/2018, en formulant divers témoignages de parents concernant les inconvénients à rester sur le mode des 4.5 jours. Mme CABROL n'a pas souhaité se prononcer plus longuement sur ce courrier et qui n'a donc pas été pris en compte à ce moment-là.

Les enseignantes, de leur côté, sont très mitigées sur un retour à 4 jours et expliquent que le temps d'apprentissage le matin est le plus profitable pour les enfants, et qu'une régularité sur 5 matinées de 3 heures vaut mieux que des coupures importantes. Elles ont observé cela sur les nouveaux horaires qui ont, contrairement aux trois dernières années, un mercredi de 3 heures.

Il est fait le constat partagé en séance que le rythme actuel n'est pas favorable pour les plus petits, qui perdent entre autres en temps d'apprentissage. Une réflexion doit être menée spécifiquement sur la question de l'organisation des activités l'après-midi pour les maternelles et notamment la gestion de la pause méridienne et de la sieste.

Il est convenu, avec le Maire, que les compte-rendus des différents COPIL devront être mis à disposition sur le site internet de la mairie.

Intervention de Monsieur Helay-Girard, IEN :

- L'objectif initial de la réforme des rythmes scolaires était de « créer les meilleures conditions pour que les enfants apprennent le mieux à l'école ».
- Cette réforme porte avant tout sur l'organisation des temps scolaires et non extrascolaire.
- M. Helay-Girard insiste sur le besoin de régularité et de continuité. Il n'est, selon lui, pas approprié pour les enfants, de changer chaque année de rythme.
- Il invite à lire le rapport du Sénat sur la question des rythmes scolaires, qui donne des premières analyses sur le sujet :
http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201706/reforme_des_rythmes_scolaires.html
- La semaine de 4,5 jours est favorable pour les enfants les plus fragiles. Il y en a dans chaque école, à Saint Pierre de Chartreuse aussi.
- Les horaires ont été modifiés à la rentrée 2017, après une année de concertation (2016/2017). Cette modification est valable pour 3 ans : on ne pourra pas changer de nouveau en septembre 2018. On pourra, par contre, faire une demande de dérogation pour la semaine de 4j en février 2019.
- L'IEN souligne que la tendance 2017/2018 était que 1/3 des communes (au niveau national) a décidé de revenir à la semaine des 4 jours. La tendance nationale à la rentrée prochaine est qu'un deuxième tiers va passer à la semaine des 4 jours. Pour notre circonscription 1 commune sur 44 a fait ce choix.



Sujets et questions des parents

Voici les différents points et questions des parents ce soir-là, à analyser lors de la prochaine réunion de COPIL qui se déroulera le 1/02/18 à 18h :

- Pourquoi le ski de fond est le mercredi matin, un temps à priori propice à l'apprentissage pour les enfants ? L'équipe enseignante répond avoir choisi cette matinée pour les 6 séances de ski :
 - les après-midis étant trop courtes, le ski devait se faire sur une matinée obligatoirement.
 - après le ski, les élèves sont fatigués par 2h de plein air et de froid, donc les après-midis sont moins propices aux apprentissages.
 - l'école de St Pierre étant la seule présente au foyer cette matinée-là (pas d'autres écoles) il y a plus de moniteurs et plus de confort au niveau matériel.
 - ces mercredis consacrés au ski sont au nombre de 6 sur 36 semaines d'école dans l'année. Les apprentissages du mercredi matin ne sont pas trop impactés.

(L'Inspecteur rappelle que ces décisions appartiennent à l'équipe pédagogique et ne peuvent être remises en question par les parents d'élèves.)

- Il est important de trouver une solution pour les enfants de maternelle « gros dormeurs » fatigués par des après-midis trop courts pour les siestes et que faire avec les enfants qui n'ont plus besoin de dormir ? Il est envisagé de trouver une solution, éventuellement en réorganisant le temps méridien.
- Un parent souligne que malgré le fait que les enfants finissent plus tôt, les journées sont toujours aussi longues pour eux et que d'autres ont un temps de transport très long.
- Un parent exprime que 15h45 pour les APC n'est pas un horaire pratique puisque l'enfant qui y participe ne peut plus rentrer chez lui par le transport scolaire.
- Il serait intéressant lors du prochain COPIL de connaître la position de la Mairie sur le financement d'une partie du coût du périscolaire car certains parents ont une facture assez élevée.
- Un parent souligne que, si nous passons à la semaine des 4 jours, il n'aura aucun moyen de garde pour son enfant le mercredi matin ; aucune assistante maternelle ni accueil de loisir n'est installé sur la commune. Un autre parent insiste sur le fait qu'il faut prendre en compte la situation géographique de la commune ainsi que ses inconvénients, dans le choix de rester ou non sur le mode des 4,5 jours.

Point sur les activités périscolaires

Eve Sartori présente le projet pédagogique autour des « TAP » : favoriser le lien social, le « vivre-ensemble », découvrir le territoire, sensibilisation à l'environnement, ...

Dans cet objectif, sont proposées cette année les activités suivantes :

- Activités « intergénérationnelles » : construction d'une maquette géante, atelier photos, découverte des constellations, récit de contes, ...
- Construction puis utilisation au printemps d'une mare et d'un jardin pédagogiques

Conclusion de M. le Maire

La décision qui sera prise concernant les futurs rythmes scolaires sera collective, impliquant les parents, la Mairie et l'équipe enseignante. Chacun devra y prendre part, en prenant le temps de la réflexion et du dialogue.



Il rappelle que l'objectif pour la Mairie est d'abord de répondre à l'intérêt de l'enfant, de son bien-être et permettre le meilleur apprentissage pour tous.

Ce temps de réflexion sera aussi le moment de s'interroger sur les raisons de la fatigue de nos enfants : Est-ce seulement le temps de classe, ou aussi ce qu'il se passe dans leur vie et autour de l'école ? Que veut-on mettre en priorité n° 1 pour nos enfants ?

Le Maire assume son choix d'avoir pris le temps d'écouter tout le monde et de n'avoir pas fait de choix à la hâte. Certains parents soulignent qu'ils sont contents d'avoir été écoutés et entendus.

